

Parc national des Cévennes

Orientation 07-2: Jouer la carte de la découverte pour faire aimer la nature

[...]

- **Mesure 7.2.1: Faire de la randonnée non motorisée le vecteur principal de la découverte du territoire et du développement touristique**

Riche de huit GR et de près de 300 sentiers de promenade-randonnée, le territoire propose 5 000 km de sentiers balisés et bat ainsi des records nationaux de densité. A l'instar des anciennes drailles des crêtes qui offrent de vastes visions panoramiques ou des sentiers d'interprétation qui permettent de mieux appréhender le patrimoine, ces itinéraires sont de puissants vecteurs de découverte du territoire. La randonnée constitue un choix économique bien adapté à l'élargissement de la saison.

Un schéma de randonnée réservé aux itinérances douces (GR, voies vertes, cyclotourisme, VTT, équestre, attelage,...) est défini en cohérence avec les différents schémas départementaux. Le passage des sentiers en crêtes par les tracés historiques des drailles est garanti tant pour leur attrait touristique, que pour la valeur culturelle de ces attributs du bien inscrit au patrimoine mondial.

A l'instar du fameux chemin de Stevenson, la création d'identités emblématiques pour certains itinéraires (repérés sur la carte des vocations) et le soutien à des produits touristiques associés ancrent la fréquentation dans la culture du territoire.

Afin de garantir une qualité de prestation irréprochable, l'offre familiale de sentiers de promenaderandonnée est restructurée et adaptée aux capacités des collectivités chargées de leur entretien.

Le réseau de sentiers d'interprétation est consolidé dans le cadre du développement du dispositif global d'interprétation du patrimoine et des paysages.

La randonnée non motorisée est valorisée dans l'ensemble des éditions, et sa promotion passe également par le développement de nouveaux outils numériques de guidage.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Animation et coordination des partenaires

Impulsion de la restructuration des sentiers PR

Contributions des communes adhérentes

Intégration des itinéraires dans les règlements communaux de circulation

Principaux autres partenaires à mobiliser

Département

Fédérations de randonnées

CDT, OTSI

Structures socio-professionnelles

Parc national des Cévennes

- **Mesure 7.2.2: Offrir un espace exceptionnel de découverte pour sa nature, la qualité de ses paysages et sa tranquillité**

Le caractère naturel et la richesse des paysages du territoire lui confèrent une forte attractivité pour le tourisme de nature et les loisirs de pleine nature, d'autant plus que la faible densité de population permet d'offrir aux visiteurs des espaces de découverte d'une grande sérénité.

Cette attractivité a été récemment reconnue et renforcée par l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO de la majeure partie du territoire, au titre de ses paysages culturels issus de l'agro-pastoralisme.

Les grands espaces paysagers remarquables, les itinéraires routiers et les sentiers touristiques majeurs (cf. carte des vocations), ainsi que les espaces de l'aire d'adhésion en continuité immédiate avec le coeur (notamment les « doigts de gant »), bénéficient d'une attention et d'une programmation particulières de la part des partenaires de la charte.

Afin d'en entretenir l'attractivité, les travaux courants d'entretien y sont réalisés régulièrement et les interventions qualitatives (restauration du patrimoine, création ou restauration de terrasses en pierres sèches, ouverture de points de vue, traitements paysagers sylvicoles, urbanisme planifié...) y sont programmées en priorité.

La réalisation d'études paysagères et de plan d'actions coordonnées (Plan Paysage par exemple) y sont plus particulièrement encouragés et soutenus.

Le respect de la quiétude des lieux passe par des modes de découverte « doux » de ces sites et itinéraires. L'éco-mobilité est favorisée (cyclotourisme, VTT, randonnée équestre, attelage...). Les flux de circulation automobile sont organisés, notamment dans les sites sensibles à la sur-fréquentation.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Accompagnement technique et financier sur les sites et itinéraires prioritaires

Contributions des communes adhérentes

Prise en compte des sites et itinéraires prioritaires dans les programmations de travaux et les documents d'urbanisme

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions, Départements
DREAL, STAP, DIR
CAUE, CDT

- **Mesure 7.2.3: La nature en partage : rendre accessible la nature à tous**

Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes est, au même titre que les autres Parcs nationaux de France, un territoire d'exception universel : il appartient à tous, habitants et touristes, qui viennent parfois de loin pour le découvrir. Cependant, certaines catégories de visiteurs n'ont pas accès à ces possibilités de découverte du fait d'aménagements ou d'offres tarifaires inadaptés.

S'il est important de préserver et protéger ce patrimoine, il est également essentiel de le partager et de le rendre accessible au plus grand nombre : public familial et « jeune », personnes en situation de handicap, à faibles revenus, ou âgées. Les partenaires de la charte s'engagent ainsi à développer une offre touristique complète, ouverte à tous.

Les aménagements touristiques et les animations proposées prennent en compte les possibilités d'accès aux personnes en situation de handicap.

Un effort de communication et des animations spécifiques sont entrepris à destination des publics qui se sentent peu concernés par la nature, afin de susciter un désir de découverte.

Les activités de découverte accessibles économiquement sont privilégiées. En partenariat avec les différents intervenants, une offre de découverte gratuite est favorisée, notamment dans le cadre du Festival nature. Le soutien financier public et privé permettant cette gratuité est porté à connaissance des bénéficiaires.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Prise en compte des différents publics dans les aménagements

Poursuite, voire développement, de l'offre gratuite

Contributions des communes adhérentes

Prise en compte des différents publics dans les aménagements relevant de leur compétence

Principaux autres partenaires à mobiliser

GMF

Tourisme et handicap

Aménageurs publics et privés

Programmateurs institutionnels

Structures socio-professionnelles

Pays

Education nationale

Organismes de tourisme social

- **Mesure 7.2.4: Valoriser les stations de découvertes de la nature du coeur du Parc national**

Le coeur du Parc national des Cévennes compte quatre stations touristiques à vocation récréative et de découverte de la nature : Finiels, Prat Peyrot, le Mas de la Barque et l'étang de Barrandon (cf. carte des vocations). Situées aux portes de vastes espaces de nature, elles proposent des prestations de qualité dans un environnement préservé et attirent ainsi une

Parc national des Cévennes

grande partie des visiteurs du coeur.

Les stations de découverte de la nature concentrent les aménagements récréatifs réalisés dans le coeur. Leur importance pour le développement touristique du territoire est affirmée par la charte du Parc national.

Dès les trois premières années de la charte, un contrat de partenariat est élaboré pour chacune des stations de découverte de la nature du coeur du Parc national.

Ces contrats définissent les plans de développement concertés des stations portés par les gestionnaires.

A travers ces plans, les gestionnaires poursuivent la diversification de l'offre touristique en faveur de la découverte de la nature et des patrimoines.

L'établissement public encourage et soutient la mise en oeuvre de ces plans concertés de développement.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Accompagnement technique des gestionnaires

Contributions des communes adhérentes

Prise en compte des stations touristiques dans les documents d'urbanisme

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions, Départements Gestionnaires des sites : SELO, Fédération de pêche de Lozère, commune de Valleraugue

Page 177 de la Charte PNC

Référence ID de l'article : #2739

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2016-09-22 20:12